



contrat de mariage ou testament?

Par **Freddobabaf**, le **06/06/2012** à **16:47**

Bonjour,

Je me suis remarié sous le régime de la séparation de bien. Ma nouvelle femme et moi attendons un enfant. J'ai eu un enfant d'un premier mariage.

Dans le cadre d'une succession, est-ce qu'il vaut mieux faire un ajout au contrat de mariage ou rédiger un testament?

Mon objectif est de ne pas spolier mon premier enfant, mais qu'il ne puisse pas non plus déposséder ma femme de notre logement.

Pour cela je souhaiterais:

- partager les liquidités (assurance vie, portefeuille d'actions, livrets) en parts égales entre ma femme, mon premier enfant, notre enfant à venir et ma soeur.

Je souhaiterais que mon premier enfant ne puisse pas disposer de cet argent avant ses 21 ans afin que mon ex-femme ne puisse le détourner et que mon enfant en dispose pour démarrer sa vie active ou se payer des études.

- partager la maison que nous venons d'acquérir (j'ai apporté 90% du montant de l'achat) en parts égales entre ma femme et mes deux enfants, mais que ma femme puisse jouir de la maison jusqu'à son décès ou jusqu'à ce qu'elle se sépare de la maison.

Cordialement